

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 06/11/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20241105-138484-DE-1-1

**Séance du mardi 5 novembre
2024
D-2024/361**

Date de mise en ligne : 07/11/2024

certifié exact,

Aujourd'hui 5 novembre 2024, à 10h07,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

suspension de séance de 13H09 à 14H13 et de 17H58 à 18H06

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Cyrille JABER présent jusqu'à 11H35, Monsieur Maxime ROSSELIN présent jusqu'à 12H00, Monsieur Nicolas PEREIRA présent jusqu'à 13H09, Monsieur Monsieur Thomas CAZENAVE présent sauf de 12H10 à 14H13, Monsieur Francis FEYTOUT présent sauf de 14H13 à 16H00, Madame Brigitte BLOCH présente à partir de 11H49, Monsieur Didier CUGY présent à partir de 12H43 et Madame Marie-Julie POULAT présente à partir de 14H18.

Excusés :

Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Lancement de l'appel à projets dans le cadre de l'édition 2025 des Journées des Langues Maternelles et Paternelles 2025

Madame Céline PAPIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Journée internationale de la langue maternelle a été proclamée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en novembre 1999. Depuis, chaque année, le 21 février, elle célèbre « la diversité culturelle et le dialogue interculturel et promeut la préservation des langues comme patrimoine culturel partagé ».

En février 2022, la Ville de Bordeaux a souhaité célébrer la diversité des langues présentes sur son territoire. Bordeaux a ainsi mis en valeur pendant 3 jours la « Journée Internationale de la langue maternelle » au sein de la Cité municipale de Bordeaux. Cette célébration a mis l'accent sur la multiplicité des acteurs du territoire (Instituts des langues, associations, universités...) qui oeuvrent au quotidien pour défendre la richesse linguistique locale.

En 2023, la ville de Bordeaux a créé la première édition des « Journées des Langues Maternelles et Paternelles de Bordeaux » avec l'ensemble des partenaires du territoire en mettant à l'honneur la langue et la culture ukrainiennes.

En 2024, la seconde édition de ces Journées a porté principalement sur les « langues autochtones et celles en voie de disparition ».

En 2025, la Ville de Bordeaux souhaite à nouveau célébrer les langues maternelles et paternelles sur son territoire, avec un **programme d'animations de 10 jours, du 17 au 26 février**, avec des événements ouverts au grand public, ainsi qu'un volet orienté vers le jeune public.

La présente délibération porte sur cette édition 2025, avec comme thématique centrale « **l'évolution des langues de génération en génération** ». En effet, au-delà d'une approche sociale, il existe une approche générationnelle au choix des mots. Les jeunes générations font évoluer les langues ou créent de nouveaux langages, avec le langage SMS, le langage émoticônes ; les nouvelles technologies participent elles aussi à cette évolution.

Les partenaires territoriaux pourront s'approprier cette thématique et la traduire à travers des actions d'animations gratuites et ouvertes au grand public.

La ville de Bordeaux propose de relayer leurs animations via bordeaux.fr et éventuellement de les soutenir matériellement ou financièrement.

Un appel à projets sera lancé auprès des associations de la Ville de Bordeaux ou celles qui œuvrent sur son territoire pour développer cette thématique dans la semaine du 17 au 26 février 2025 selon le calendrier suivant :

Il est proposé de mettre en œuvre un appel à projets auprès des associations de la Ville de Bordeaux intéressées, afin de les soutenir dans l'organisation d'événements destinés au grand public dans le cadre Journées des langues Maternelles et Paternelles dans la semaine du 17 au 26 février 2025.

Le calendrier proposé pour cet appel à projets est le suivant :

- 1/ proposition de vote de la présente délibération lors du Conseil Municipal de Bordeaux du 5 novembre 2024,
- 2/ publication de l'appel à projets du 6 novembre 2024 au 2 décembre 2024,
- 3/ tenue du comité de sélection des candidatures 10 décembre 2024,
- 4/ désignation des lauréats par délibération au conseil municipal de janvier 2025,
- 5/ versement des subventions en février.

Une attention particulière sera demandée aux candidats en matière de sobriété environnementale et financière, de mutualisation des moyens (lieux et matériels), d'égalité femmes-hommes et de lutte contre toutes les formes de discriminations.

Un comité de sélection sera constitué par l'adjointe au Maire déléguée aux coopérations territoriales, européennes et internationales et à l'enseignement supérieur/recherche et par l'adjoint au Maire chargé de la création et des expressions culturelles ainsi que des services afférents.

La Présidence du comité sera assurée par Madame l'adjointe au Maire de Bordeaux, déléguée aux coopérations territoriales, européennes et internationales et à l'enseignement supérieur/recherche.

Un budget global de 10 000€ (dix mille euros) est prévu pour cet appel à projets, afin de soutenir l'organisation des projets sélectionnés, pour un montant maximal de 1 000 € (mille euros) par projet.

Le règlement de l'appel à projet 2025 est joint en annexe au présent rapport. Il comprend les conditions d'admission et d'attribution, les descriptifs de la nature des projets, de la présentation des dossiers, du montant de la subvention souhaitée, ainsi que les engagements des associations pour la communication, l'évaluation et la réalisation du projet sous peine de remboursement en cas de désistement.

L'appel à projet 2025 est joint en annexe au présent rapport.

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver la mise en œuvre d'un appel à projets pour l'organisation d'évènements dans le cadre des Journées des langues Maternelles et Paternelles 2025.

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 5 novembre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Céline PAPIN

APPEL A PROJETS 2025

Journées des Langues Maternelles et Paternelles ***Du 17/02/2025 au 26/02/2025***

REGLEMENT DE PARTICIPATION

Dates de dépôt des dossiers :

Du 06/11/2024

Au 02/12/2024

DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES

Hôtel de Ville de Bordeaux

Place Pey Berland

33045 Bordeaux Cedex

1 - ORGANISATION DE L'APPEL A PROJET	4 - CRITERES DE SELECTION DES PROJETS
2 - OPERATIONS ELIGIBLES	5 - REMISE DE CANDIDATURES
3 - MODALITES D'INTERVENTION	6 - VALORISATION DES PROJETS RETENUS

1. ORGANISATION DE L'APPEL A PROJETS

Le dossier de candidature est téléchargeable

- Sur le site de la ville : bordeaux.fr

Date limite de dépôt des dossiers :

06/11/2024

02/12/2024

2. BENEFICIAIRES ELIGIBLES

Peuvent candidater à l'appel à projet **les acteurs associatifs locaux dont le siège social est situé sur le territoire de Bordeaux et/ou dont le projet se déroule sur le territoire de la ville Bordeaux.**

3. OPERATIONS ELIGIBLES

Cet appel à projet vise à promouvoir la diversité des langues maternelles et paternelles. Les projets peuvent être de nature artistique, universitaire, économique, gastronomique, citoyenne ou d'autre nature originale. Les subventions porteront prioritairement sur les actions et événements qui déclineront la **thématique 2025 « l'évolution des langues de génération en génération »**. En effet, au-delà d'une approche sociale, il existe une approche générationnelle au choix des mots. Les jeunes générations font évoluer les langues ou créent de nouveaux langages, avec le langage SMS, le langage émoticônes. Ces nouveaux langages sont également apportés par le monde scientifique et notamment les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTCI).

4. CRITERES DE SELECTION

Critères d'évaluation des projets :	<ul style="list-style-type: none">• Les projets permettant d'illustrer au mieux la thématique 2025 portant sur l'évolution des langues de génération en génération seront privilégiés.• Les projets devront accorder une attention particulière en matière de sobriété environnementale et financière, de mutualisation des moyens (lieux et matériels), d'égalité femmes-hommes et de lutte contre toutes les formes de discriminations, dans leur organisation comme dans leur proposition.• Les projets mutualisés entre associations sont particulièrement encouragés.• Les associations qui bénéficieront d'une aide de la Ville de Bordeaux devront transmettre un bilan de leur manifestation, au plus tard, 3 mois après celle-ci. <p>L'aide apportée par la Ville de Bordeaux peut être cumulée avec d'autres aides institutionnelles ou privées.</p>
Critères d'éligibilité des projets :	<p>L'action doit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Être gratuite• Se dérouler sur le territoire de la ville Bordeaux, dans des lieux ouverts au public• Bénéficier au grand public.

5. REMISE DES CANDIDATURES

Les dossiers de demande de subvention sont à déposer sur la plateforme ou à adresser au plus tard le 2 décembre 2024 :

- En format électronique aux adresses suivantes : ri@bordeaux-metropole.fr;
- Ou par courrier :

Direction des Relations internationales

Hôtel de Ville de Bordeaux

Place Pey Berland

33045 Bordeaux Cedex

Pour être recevables, les projets devront comporter les éléments suivants :

Volet administratif

- Dossier de candidature complété et signé
- Justificatifs de l'association (*si l'association n'a jamais bénéficié de financements de la Ville de Bordeaux ou si des éléments ont changé depuis l'année précédente*) : statuts de l'association, composition du Bureau, récépissé de déclaration en Préfecture, extrait du Journal Officiel, fiche INSEE d'attribution du numéro SIRET, Relevé d'Identité Bancaire de l'association (de moins de 3 mois)
- Attestation sur l'honneur certifiant les déclarations faites dans le dossier ainsi que la demande d'aide financière approuvant les conditions du présent règlement signée

Volet financier

- Un tableau du budget prévisionnel global et portant la mention de toutes les aides demandées ou obtenues pour soutenir le projet est à fournir. La recherche de co-financements est fortement encouragée. La solidité financière du projet sera étudiée avec la plus grande rigueur.

Vos contacts

Direction des relations internationales		ri@bordeaux-metropole.fr
Ville de Bordeaux	Magali Da Silva, chargée de mission	Tél. 05 57 20 73 50 m.dasilva@bordeaux-metropole.fr

6. VALORISATION DES PROJETS RETENUS

Les projets retenus feront l'objet d'actions de communication.

Les associations lauréates s'engagent à communiquer sur la programmation par tout moyen à leur convenance (réseaux sociaux, support papier, mailing auprès de leurs adhérents...).

Elles s'engagent également à faire figurer sur tous les supports matériels du projet le logo de la Ville de Bordeaux, ainsi que le logo national (fourni par la Direction des Relations internationales après la demande de labellisation par ses soins).

<https://bordeaux.fr/p156622/charte-et-logos-de-la-ville-de-bordeaux-pour-les-partenaires>

Les associations lauréates autorisent la Ville de Bordeaux à communiquer sur les projets retenus afin d'en assurer la promotion.